
Conseil Général de Valbirse
Procès-verbal du 16 septembre 2019

Membres	: Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Bartlomé Anton, Berberat Cédric, Bernasconi Enrico, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Chapatte Stéphane, Curty Nicolas, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Gerber Valentine, Germiquet Fabien, Lauper Ursula, Mathez Bastian, Mercerat Jean-Paul, Monnerat Serge, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Franco, Villos Margaux, Weber Pascal, Weibel Denis
Secrétaire	: Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	: Jobin Sandra
Excusés	: Charpié Eric, Diaz José, Salzmann Daniel
Lieu et début séance	: Bévillard, halle de gymnastique / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions - Appel

La liste des présences fait constater ce qui suit :

- membres présents : 27
- membres excusés : 3
- membre absent : 0

Bureau du conseil général :

Berberat Cédric, Président ; Mercerat Jean-Paul, 1^{er} Vice-président ; Chapatte Stéphane, 2^{ème} Vice-président ; Bartlomé Anton et Weber Pascal, scrutateurs.

Représentation du conseil communal :

Jufer Jacques-Henri, Maire ; Blaesi Stève, Vice-maire, Braun Monnerat Joëlle, Graber Nadine, Minder Yann, Mohni Ismaël et Rothenbühler André, conseillers.

Chancellerie communale :

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal

Jobin Sandra, Secrétariat conseil général

Beuchat Charles-André, Administrateur des finances

M. Cédric Berberat, Président : ouvre cette quatrième séance du conseil général de l'année 2019 et la vingtième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes, les membres du conseil communal emmenés par son Maire, les membres de l'administration, les représentants de la presse, les élus du Législatif de Valbirse et les citoyennes et citoyens présents. Il salue particulièrement M. Serge Mérillat de la RTS qui fait un reportage sur les élus locaux et leur formation.

Cette séance a été convoquée selon l'article 20 du règlement du conseil général, par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 32 du 4 septembre 2019 et par convocation personnelle.

Il rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en s'adressant et en utilisant les termes suivants au début de leur intervention : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Les textes des interventions sont, dans la mesure du possible à remettre à la secrétaire pour la retranscription des débats dans le procès-verbal. Les membres qui souhaitent déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance doivent s'annoncer au Président jusqu'en début de séance. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire et distincte afin de faciliter le travail des scrutateurs. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le bureau du conseil général lors de sa séance du 27 août 2019 qui fait état de 14 points.

Il rappelle que conformément à l'article 20, l'ordre du jour ne peut être modifié que par le conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

Il passe à la lecture des différents points de l'ordre du jour. Conformément à l'article 20 du CG, l'ordre du jour ne peut être modifié qu'en début de séance et cela à la majorité des votants. Le bureau du CG, suite aux différentes erreurs commises par l'administration communale, notamment en ce qui concerne le point numéro 5 de l'ordre du jour, (4 règlements publiés dans la feuille officielle d'avis du district de Moutier et seuls 3 règlements envoyés). De plus, selon les informations reçues, un 5^{ème} règlement devait être également proposé afin de compléter ce point, donc par rapport à cela le bureau proposera un retrait de ce point de l'ordre du jour. Il en est également de même pour le point numéro 6 de l'ordre du jour qui concerne : « approuver le transfert des actions de la maison de l'Enfance » et étant donné qu'il n'y a pas encore eu de réponse de l'OACOT concernant ce transfert.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président indique que le bureau aurait pu retirer ces points de l'ordre du jour avant la convocation. Il a été décidé que l'ordre du

jour soit quand même un peu composé d'une certaine matière et non pas uniquement des points règlementaires. Le Président demande s'il y a une modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

DECISION : le retrait du point 5 (règlements concernant le cimetière) de l'ordre du jour est accepté par 27, voix soit à l'unanimité.

DECISION : le retrait du point 6 (transfert des actions Maison de l'enfance) de l'ordre du jour est accepté par 27, voix soit à l'unanimité.

DECISION : cet ordre du jour avec 2 points en moins, est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2019
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver le règlement sur le statut du personnel
5. Approuver :
 - a) le nouveau règlement de l'arrondissement du cimetière de Valbirse
 - b) le nouveau règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement du cimetière de Valbirse
 - c) le nouveau règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche, relatif à l'arrondissement du cimetière de Valbirse
 - d) le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'entreprise des tombes
6. Approuver le transfert des actions de la Maison de l'Enfance du patrimoine financier au patrimoine administratif (encore à voir avec M. Beuchat – attente OACOT)
7. Réflexion au sujet de l'avenir de l'Ecole à journée continue de Valbirse
8. Réponse à l'interpellation 2019 / 02, PBD-UDC « responsabilités au sujet de l'école à journée continue de Malleray »
9. Réponse à l'interpellation 2019 / 03, PLR et sympathisants « locaux de l'école à journée continue »
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

2. Adoptions des procès-verbaux

01.0351 Procès-verbaux - Procès-verbal du 24 juin 2019

M. Cédric Berberat, Président : demande s'il y a des modifications à apporter sur la rédaction de ce procès-verbal no 19 du 24 juin 2019 des pages 28 à 59 ? Cela n'est pas le cas.

DECISION: le **procès-verbal no 19 du 24 juin 2019 est accepté par 26 voix et 1 abstention.**

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions - Déclaration de principe des groupes (art. 37)

M. Cédric Berberat, Président : informe qu'une seule déclaration de groupe de la part du groupe PBD-UDC a été déposée.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC : nous voici déjà bientôt à la fin de la première année de la 2^{ème} législature sous l'ère de Valbirse et le groupe PBD-UDC souhaite partager son ressenti au niveau de la communication et du transfert de l'information entre les différents acteurs de la vie politique et administrative de notre commune. Des erreurs à répétition, des tâches non accomplies et des lacunes en tous genres sont constatées dans les documents établis et transmis par le secrétariat communal. Ceci démontre un manque de rigueur dans le traitement des dossiers ainsi qu'un problème évident de communication entre les trois organes principaux de notre commune que sont le conseil communal, le conseil général et l'administration communale. Pour citer quelques exemples et pour ne pas revenir trop loin en arrière, on peut relever les erreurs survenues lors des dernières élections communales, les différentes failles au niveau des règlements communaux en vigueur et à modifier, l'absence du suivi des requêtes du conseil général qui a abouti au report injustifié du développement d'une motion lors d'un de nos précédents conseils.

Pour le conseil général de ce soir, son groupe se voit une nouvelle fois contraint de supprimer des points de l'ordre du jour du fait de multiples erreurs dans la transmission des informations. Pour les autres points à traiter, les membres du CG n'ont une fois de plus pas reçu les informations nécessaires au bon traitement de ces points (par exemple, la modification du règlement du personnel est présentée sans le suivi des modifications rendant ainsi compliqué une quelconque prise de position sur ce point). Outre les erreurs mentionnées ci-dessus, il apparaît que tout le processus de contrôle n'a pas fonctionné puisque ces erreurs et manquements, n'ont été détectés ni par le conseil communal, ni par le bureau du conseil général. Ces dysfonctionnements d'organisation, d'échange et de transmission de renseignements portent préjudice au bon fonctionnement de nos institutions et à la bonne collaboration entre les différents services et groupes de notre commune. Valbirse

ne peut se permettre de continuer à fonctionner de cette manière et nous en appelons à une réflexion globale sur le fonctionnement du secrétariat et sur les différents processus d'échange d'informations entre les acteurs de notre commune.

4. Approuver le règlement du personnel de la commune mixte de Valbirse

01.0012 Règlements communaux originaux - Règlement sur le statut du personnel

M. Cédric Berberat, Président : conformément à l'article 58 du règlement d'organisation, le CG arrête, sous référendum facultatif, tous les règlements qui ne relèvent pas expressément de la compétence d'un autre organe. Si des amendements devraient être proposés, ceux-ci doivent être clairs et précis, avec des propositions de texte.

Il passe la parole au rapporteur du conseil communal, Monsieur le Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : le règlement actuel du personnel repris de la commune de Malleray n'est plus adapté et contient des incohérences. C'est pourquoi un nouveau règlement est présenté ce soir. Par exemple, son annexe 2 mentionne les indemnités et autres jetons de présence des autorités qui étaient valables pour la commune de Malleray, alors que cela est actuellement défini dans le règlement concernant les allocations de fonctions, vacations, jetons de présence et autres indemnités adopté par le conseil général. L'annexe 1 du règlement actuel du personnel indique les classes de traitement qui étaient attribuées aux différentes fonctions du personnel de Malleray, ce qui ne correspond pas à la réalité. D'ailleurs, dans son rapport d'audit du 2 septembre 2016, portant sur le contrôle des contrats de travail du personnel, la commission de gestion et de surveillance mentionne, qu'il n'y a pas toujours la même classe de traitement pour une même fonction. Cela n'est pas réglé et il y a de grandes différences de classe de traitement. La raison de cette différence est la suivante, le règlement sur le statut du personnel et les traitements de la commune municipale de Malleray qui a été repris lors de la fusion des communes de Valbirse n'a pas encore été adapté et le personnel a donc conservé, jusqu'à ce jour, son ancienne classe de traitement.

Actuellement, tout est mentionné dans le règlement du personnel. Si une nouvelle fonction est créée ou en cas de changement de dénomination d'une fonction, ou d'une classification salariale différente, cela nécessite à chaque fois l'approbation du Législatif. Selon le nouveau règlement qui est soumis ce soir, basé sur le règlement type du canton, il appartiendra au conseil communal d'édicter une ordonnance dont les buts principaux seront :

- d'énumérer et classifier les différentes fonctions ;

- de régler le remboursement des frais ;
- de régler les paiements de jetons de présence ;
- de définir la caisse de pension et la répartition des cotisations employé(e)/employeur.

Le conseil communal est actuellement en train de définir une politique du personnel cohérente. Un audit externe a déjà été demandé pour savoir si les salaires du personnel de Valbirse correspondent au marché du travail. Une expertise de place de travail est actuellement en cours pour savoir si la dotation du personnel est adéquate. Ce nouveau règlement du personnel est également un outil de cette politique du personnel. Le conseil communal propose au conseil général d'approuver ce règlement du personnel de la commune mixte de Valbirse. Ensuite, en cas d'approbation, le conseil communal devra encore édicter l'ordonnance sur le personnel de la commune mixte de Valbirse.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

M. Franco Villoz, Liste libre, Président de la commission de gestion et de surveillance : la CGS n'attendra par le point 10 de l'ordre du jour pour exprimer son mécontentement au sujet de la préparation de cette séance du CG même si le groupe PBD-UDC s'est déjà exprimé sur le processus de convocation à cette assemblée. La CGS a constaté que le bureau n'a pas pu se réunir pour préparer cette séance car il n'avait pas l'ordre du jour. L'ordre du jour reçu contient un point provisoire et vu le motif invoqué cela dénote un manque de préparation. L'ordre du jour reçu ne correspond pas à celui publié. Le PV n'était pas joint à l'ordre du jour, il a fallu que la CGS le réclame. Les projets de règlement du point du jour ont été envoyés sans rapport. Le règlement du point ajouté à l'ordre du jour publié n'a pas été remis aux membres. Le nom du règlement du cimetière diffère entre projet et intitulé dans l'ordre du jour. La contribution annuelle diffère entre les deux règlements proposés.

Le catalogue des tâches de la CGS n'est pas exhaustif (art. 5). On peut donc l'étendre à la manière de travail de l'administration chargée de préparer les assemblées des déléguées. Point besoin de faire un audit pour se rendre compte que la convocation à l'assemblée de lundi 16 septembre est lacunaire et bâclée. Nous savons que l'administration communale a dû faire face à des défections suite à des maladies, accidents ou congés pour hospitalisation. Il n'en demeure pas moins que la CGS attend du conseil communal qu'il enquête sur la situation de l'administration et ce dans les meilleurs délais.

Au sujet du projet du règlement du personnel ; la CGS salue tout nouveau projet de règlement et remercie le conseil communal pour cette initiative. Elle tient à soulever les 3 points suivants. L'article 5 attribue au bureau du conseil communal le pouvoir d'engager des chefs de service ; la CGS se demande si cette compétence ne devrait pas demeurer de la compétence du conseil communal pour le moins momentanément car nous ne savons pas qui compose le bureau du conseil communal et où est ancrée cette notion ou institution du bureau du conseil communal. L'article 14 parle de mise au concours mais uniquement pour les cadres. Pourquoi ? Qu'en est-il en fait de la procédure à suivre pour les autres membres du personnel. L'article 17 enfin ne nous paraît pas clair et pourrait être une source de complications. Que faut-il entendre par temps de travail. L'horaire de l'employé prévu dans son cahier des charges ou les heures d'ouvertures du bureau communal ?

M. Cédric Berberat, Président : remercie Monsieur Franco Viloz et demande si par rapport aux questions qui ont été posées le conseil communal souhaite donner certaines réponses ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : concernant le point du bureau du conseil donc effectivement c'est quelque chose qu'il croyait ancré puisque cela fait 4 ans maintenant que l'on fonctionne avec un bureau du conseil communal. Cette notion n'a pas lieu d'être et ne doit pas être mentionnée dans ce règlement. Pour le reste par rapport à l'engagement du secrétaire où des cadres il peut se rallier sans problème à cette proposition soit de dire que tous les cadres sont engagés par le conseil communal et non pas par le bureau, puisque le bureau n'a pas de valeur dans nos règlements.

Le Président demande si d'autres personnes souhaitent intervenir concernant ce règlement ou proposer des amendements ?

M. Fabien Germiquet, Liste libre : son groupe est tout à fait d'accord avec la mise en place d'un tel règlement et de son utilité.

Il demande deux amendements du règlement qui sont les suivants :

La suppression de l'alinéa 2 de l'article 5, du coup l'article 5 devient :

L'article 5, alinéa 1 : Le conseil communal engage la secrétaire communale ou le secrétaire communal ainsi que les cadres (chefs de service).

Article 5, alinéa 3 devient article 5 alinéa 2.

Il demande la modification de l'article 17 car il estime que le terme de travail du projet n'est pas clair et propose : Article 17 : le personnel a droit à des jetons de présence lorsque la séance est en dehors de l'horaire de travail de l'employé.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : son groupe a pris connaissance du projet de nouveau règlement sur le statut du personnel et a les questions suivantes :

- il est noté que certains postes sont engagés sous le régime du droit public alors que d'autres le sont sur le régime du droit privé. Pour quelle raison il y a-t-il ces différences ?
- quels sont les avantages et inconvénients des deux droits pour la commune et pourquoi opte-t-elle pour une situation hybride dans laquelle il y a les deux droits ?
- fondamentalement quelle serait la situation la plus favorable pour la commune, droit public ou privé ?
- Et puis la dernière question le projet de règlement fait référence à des fonctions et à une hiérarchie. Existe-t-il un organigramme à jour ? Si oui, pourquoi ne nous a-t-il pas été transmis ?

Le Président demande si le conseil communal peut donner quelques réponses aux différentes questions posées.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : effectivement selon les directives de l'OACOT, une commune pourrait engager son personnel intégralement selon le droit privé et pas selon le droit public. Le droit public tel qu'il est défini au niveau de l'ordonnance de la loi et l'ordonnance cantonale sur le personnel va beaucoup plus loin que le code des obligations. La deuxième chose, si une personne était licenciée selon le droit privé, elle aurait quand même le droit d'obtenir une décision susceptible d'être recourue, ce qui n'existe pas au niveau du privé. Une entreprise privée qui licencie quelqu'un a d'autres voies de droit, que le droit dans une commune. Et puis, à sa connaissance, il ne connaît pas de commune qui engage intégralement selon le droit privé. Alors c'est quelque chose qui est possible dans l'absolu, l'OACOT le permet mais in fine que c'est plutôt une question de protection au niveau des employés. Après, pour savoir si c'est quelque chose qui serait plus favorable ou moins favorable pour la commune, il ne peut y répondre, il faudrait déjà voir si à un moment donné on fait une concurrence sur le marché au niveau du travail si on met certains postes sous pression, cela n'a pas été défini pour savoir quels seraient les avantages. Il y avait à l'époque sur la commune où il travaille eu cette question, à l'assemblée communale. Mais à sa connaissance, aucune commune n'engage intégralement sur le droit privé.

M. Cédric Berberat, Président : demande au Maire s'il peut donner une explication sur la dernière question concernant l'organigramme.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : l'organigramme est mentionné dans le règlement qui a été soumis ce soir. Pour l'instant, il existe un organigramme, avec tout en haut le Législatif ; ensuite le conseil communal et les différents services. Il ne sait pas s'il est publié sur internet mais il existe. Il avait été fait au départ de Valbirse mais cela peut se mettre à jour. De toute façon si le règlement est accepté, il sera mis à jour.

M. Cédric Berberat, Président : demande si les réponses sont suffisamment claires et s'il n'y a pas d'autres interventions, d'autres demandes d'amendement à ce règlement ?

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : remercie le Maire pour les réponses. Au niveau de son groupe, il était d'accord d'entrer en matière, par contre les membres sont majoritairement opposés à ce que ce règlement soit accepté ce soir. Les raisons sont assez simples, Monsieur Villosz en a déjà évoquées :

- règlement envoyé aux groupes sans aucune explication. Jusqu'à ce soir, il leur manquait beaucoup d'éléments de réponse importants pour forger leur opinion. La question de l'organigramme est fondamentale, qui fait référence à des fonctions. Ils ne savent pas de quelles fonctions il s'agit, à quel niveau hiérarchique il se situe. Il y a beaucoup de flou ;
- le deuxième point, c'est qu'il pense que tout ce qui a été discuté ce soir va engendrer des réflexions ; la simple question d'engager sous le droit public ou privé, respectivement d'avoir un statut hybride dans le règlement. Il y a deux catégories de personnel employable par la commune s'il a bien compris le règlement. Il y a des gens qui sont dans le droit public et il y a des gens qui sont dans le droit privé. Déjà rien que cela nécessite une réflexion plus approfondie et des explications plus détaillées. Il ne comprend pas pourquoi on doit faire une différence. Certains doivent être protégés et d'autres pas. Il propose, au nom du groupe PLR, mais à tous ses collègues de partis également, de ne pas accepter ce règlement qui les envoie à un endroit où ils ne savent pas où ils vont en d'autres termes.

M. Cédric Berberat, Président : demande s'il y a d'autres interventions ?

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC : pour aller dans la continuité de la déclaration de principes qui a été faite tout à l'heure, il propose également de refuser ce règlement qui leur a été mal présenté et qui selon eux n'est pas encore abouti. Il ne met pas en cause le fait qu'il faut avoir un tel règlement mais ils ne peuvent pas laisser passer cela comme présenté.

M. Cédric Berberat, Président : demande s'il y a encore d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

Étant donné qu'il y a eu des amendements à différents articles, ils doivent en premier lieu être votés, article par article et ensuite voté de manière globale à l'acceptation ou le refus de ce règlement.

Au niveau des amendements qui ont été proposés, un amendement à l'article 5 a été proposé par la Liste libre. Il rappelle que l'amendement qui a été fait à la modification de l'alinéa 1 de cet article 5 qui deviendrait : « le conseil communal engage la secrétaire communale ou le secrétaire communal ainsi que les cadres, (chefs de service) ».

Ensuite la suppression de l'alinéa 2 : donc l'alinéa 3 deviendrait de ce fait l'alinéa 2. Selon notre règlement, il y a lieu de voter les amendements contre la proposition principale, faite par le conseil communal.

M. Cédric Berberat, Président : indique que les amendements proposés vont être soumis au vote.

DECISION : la proposition d'amendement de la Liste libre : suppression de l'alinéa 2 de l'article 5, du coup l'article 5 devient :

Article 5, alinéa 1 : « Le conseil communal engage la secrétaire communale ou le secrétaire communal ainsi que les cadres (chefs de service). »

Article 5, alinéa 3 devient article 5 alinéa 2.

L'amendement proposé par la Liste libre est accepté et remplace ainsi l'article 5 proposé par le conseil communal.

M. Cédric Berberat, Président : afin que tout soit clair, l'article 46 du règlement du conseil général stipule que dans toutes les votations, c'est la majorité des votants qui décide.

Par rapport à ce qui vient d'être voté, l'amendement proposé par la Liste libre a obtenu 6 voix, la proposition du conseil communal a obtenu 1 voix ; donc c'est l'amendement de la Liste libre qui devient le nouvel article 5.

Le Président suspend la séance quelques minutes.

DECISION : la proposition d'amendement fait par la Liste libre : « le personnel a droit à des jetons de présences lorsque la séance est en dehors de l'horaire de travail de l'employé. » obtient 7 voix, et celle du conseil communal aucune voix.

L'amendement proposé par la Liste libre est accepté et remplace ainsi l'article 17 proposé par le conseil communal.

M. Cédric Berberat, Président : propose de voter sur l'ensemble du règlement et demande donc qui est d'accord avec le règlement et les amendements votés.

DECISION : le règlement du personnel est refusé par 19 voix, 1 voix pour et 7 abstentions.

5. Approuver les divers règlements de l'arrondissement du cimetière de Valbirse

01.0012 Règlements communaux originaux - Règlements sur le cimetière

- a) le nouveau règlement de l'arrondissement du cimetière de Valbirse

- b) le nouveau règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement du cimetière de Valbirse

- c) le nouveau règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche, relatif à l'arrondissement du cimetière de Valbirse

- d) le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'entreprise des tombes

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6. Approuver le transfert des actions de la Maison de l'Enfance du patrimoine financier au patrimoine administratif

11.0500 Immeubles - Maison de l'Enfance

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7. Réflexion au sujet de l'avenir de l'école à journée continue

05.0601 École à journée continue

M. Yann Minder, Conseiller communal : l'EJC, école à journée continue, a été créée en 2010. Elle dépend, depuis sa création du syndicat scolaire de l'école secondaire du bas de la vallée de Tavannes. Le fait que cette structure dépende de ce syndicat faisait sens à ses débuts, en partant du principe que l'on pouvait s'attendre à ce que les élèves la fréquentant proviennent de l'école secondaire. Actuellement et presque 10 ans plus tard, 160 élèves fréquentent l'EJC. Sur ces 169 élèves, seul 1 élève provient du niveau secondaire. Sur ces 169 élèves, 120 sont issus de la commune de Valbirse et 40 de Court. A noter qu'un site a été ouvert en 2018 à Court, site bien évidemment géré par le syndicat scolaire. L'EJC est, depuis plusieurs années, confrontée à de sérieux problèmes de locaux respectivement d'espace mis à disposition pour les élèves. Les normes en matière de sécurité et d'hygiène ne sont plus respectées. Pour donner une idée, actuellement, jusqu'à 45 élèves sont accueillis simultanément dans un même module sur le site de Malleray. Pour rappel, le lundi 6 juin 2016, il citait à la tribune du conseil général : Il est primordial et urgent de trouver des solutions. Il est intolérable de placer autant d'élèves dans des locaux qui ne sont, aujourd'hui, plus adaptés. L'EJC n'est pas une structure facultative pour notre commune, mais une obligation. La gestion stratégique de l'EJC n'est donc pas optimale dans le cadre du syndicat et une autre solution est activement recherchée. Le modèle actuel de gestion de l'EJC par le syndicat est une exception cantonale. La DIP, direction de l'instruction publique recommande à ce que les communes gèrent elles-mêmes leur EJC. Afin de trouver des solutions rapides et efficaces à ces problèmes sans que tout le monde ne se rejette la balle, et au vu du grand nombre d'élève (quasiment 90%) provenant de notre commune. Le conseil communal étudie l'opportunité de reprendre cette prestation sous l'égide de la commune de Valbirse.

Trois ans plus tard, il est en mesure d'informer le conseil général que :

- 1 groupe de travail avait été mis sur pied en 2016 dans le cadre du syndicat scolaire dans le but de trouver une solution en matière de locaux sur Valbirse. Une première étude avait été menée conjointement avec un bureau d'architecture pour ériger des containers provisoires. Au vu des chiffres articulés, cette solution avait été rapidement abandonnée.
- Des solutions d'accueil pour l'EJC ont été recherchées et étudiées dans la commune, en vain. Le fait d'avoir une scolarisation par site et non par cycle sur les différentes écoles Valbirsiennes ne facilite pas les choses.
- La commission « avenir des écoles et optimisation des bâtiments scolaires » s'est réunie à plusieurs reprises depuis 2018. Un gros travail a été fait afin de trouver des solutions acceptables. Lors de sa dernière séance, cette commission a mandaté un spécialiste afin qu'il étudie et chiffre trois variantes supplémentaires. En date du 2 octobre, ladite commission se réunira et prendra une décision quant à la proposition qu'elle retiendra et présentera aux autorités compétentes.
- Enfin, et ce n'est un secret pour personne, à ce jour, les locaux à disposition sur Valbirse ne garantissent plus un accueil scolaire et parascolaire optimal.

Actuellement et au vu de ce qui vient d'être dit mais également pour gagner en efficience, le conseil communal est d'avis que Valbirse doit reprendre la gestion de l'EJC de Valbirse. Finalement, le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire, en préparation depuis quelques années a été validé par l'OACOT ainsi que les différents conseils communaux au cours de cette année. Ce dernier, traitant également de l'EJC sera présenté lors de la prochaine séance du conseil général en novembre. Initialement et conformément à la volonté du conseil communal de reprendre la gestion de l'EJC, le conseil communal ne souhaitait pas présenter ce règlement au conseil général. Toutefois, étant conscient que la reprise de l'EJC ne se fera pas d'un jour à l'autre et par respect des autres communes membres du syndicat, le nouveau règlement vous sera présenté prochainement. La partie EJC du règlement pourra être sortie ultérieurement de ce dernier.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Monsieur Minder pour ces informations.

En principe, selon le règlement, ce genre d'information devrait faire partie des informations du conseil communal mais au vu de l'importance de l'EJC, il a été décidé d'en faire un point de l'ordre du jour.

La discussion est ouverte.

M. Cédric Berberat, Président : demande s'il y a des questions par rapport à ce que Monsieur Minder de vient présenter.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC : y a-t-il un calendrier clairement défini actuellement ?

M. Yann Minder, Conseiller communal : répond qu'il n'y a pas de calendrier qui est clairement défini. Il est évidemment conscient de l'urgence du dossier. Un dossier qui presse depuis plusieurs années. Tout dépendra aussi de la décision qui sera prise par la commission se penchant sur l'avenir des bâtiments scolaire. Cette décision sera prise le 2 octobre lors de sa prochaine séance.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Monsieur Minder et demande si la réponse convient à Monsieur Ochsenbein, ce qui est le cas. Il demande également s'il y a d'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

8. Réponse à l'interpellation 2019 02 du groupe PBD/UDC « responsabilité au sujet de l'école à journée continue de Malleray »

05.0601 École à journée continue

M. Cédric Berberat, Président : dit que lorsqu'une interpellation est déposée, le conseil communal a 4 mois pour répondre. Comme cette interpellation a été déposée lors du dernier conseil général du mois de juin, le conseil communal respecte les délais. Il le remercie et passe la parole à Monsieur Minder.

M. Yann Minder, Conseiller communal : en réponse à l'interpellation du groupe PBD-UDC au sujet des responsabilités au sujet de l'école à journée continue de Malleray, ne peut qu'abonder aux différents éléments énoncés dans l'interpellation de Monsieur Ochsenbein. Rien de nouveau n'a été relevé mais il est content de constater que le Législatif est sensibilisé à cette problématique. Le manque de place flagrant est une réalité. Une solution transitoire est sur le point de voir le jour. Le syndicat scolaire est d'accord d'accueillir des containers spécialement adaptés pour les écoles. Sans passer par un bureau d'architecture, une offre très intéressante doit encore être discutée au conseil communal. Cette démarche va donc permettre d'accueillir dans un premier temps les élèves de l'EJC de Malleray. Pour la suite, une solution à long terme est en discussion auprès de la commission se penchant sur l'avenir des écoles et optimisation des bâtiments scolaires. Le site unique dont il fait allusion dans l'interpellation est étudié depuis un certain temps et serait la panacée, mais ce n'est pas si simple. La configuration actuelle des écoles, respectivement la scolarisation par site (c'est-à-dire tous les niveaux sur tous les sites) et non par cycle (c'est-à-dire les cycles 1 et 2 d'un côté et 3 et 4 de l'autre ou en d'autres termes, les petits d'un côté et les grands de l'autre), pose de réels problèmes à un unique bâtiment EJC.

Voilà une raison parmi tant d'autres pour laquelle le rapporteur est persuadé du bienfondé d'une école par cycle, proposition également étudiée par la commission

se penchant sur l'avenir des écoles et optimisations des bâtiments scolaires. En cas d'incendie ou d'accident grave en lien avec les normes de sécurité du bâtiment, le conseil communal serait notamment tenu pour responsable.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Monsieur Minder et demande si la réponse est satisfaisante. Si l'interpellateur n'était pas satisfait ou partiellement satisfait la discussion peut être ouverte, si 12 membres en font la demande.

M. Maxime Ochsenbein : PBD-UDC : est satisfait.

M. Cédric Berberat, Président : demande si l'ouverture de la discussion est demandée.

1 seule personne en fait la demande, le minimum de 12 membres n'étant pas atteint, la discussion est close.

9. Réponse à l'interpellation 2019/3 du groupe PLR et sympathisants « locaux de l'école à journée continue »

05.0601 École à journée continue

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à Monsieur Minder.

M. Yann Minder, Conseiller communal : en réponse à l'interpellation du groupe PLR, répond comme suit :

- est-ce que le conseil communal estime que le bâtiment de la ludothèque est conforme aux dispositions légales et de sécurité à respecter pour de tels usages ? Non, conformément à tous les points qu'il a mentionnés précédemment ;
- sinon quelles sont les mesures qu'il a prises et où prévoit de prendre afin de mettre ce bâtiment en conformité avec les exigences découlant de l'exploitation de l'EJC. La réponse, le site de Malleray sera en principe prochainement délocalisé dans des containers provisoires qui seront implantés sur le site de l'école secondaire. Ces containers seront d'une grande utilité à moyen terme, quand les écoles seront rénovées. Quant à l'avenir du bâtiment de Malleray, ce dernier s'écrit en pointillé ;
- en cas de sinistre, qui assumera les responsabilités ? Le conseil communal ;
- à long terme il est évident que l'EJC devra être abritée dans un bâtiment adapté. Encore une fois, cela entre dans la réflexion menée par la commission dont différentes pistes ont été brièvement exposées auparavant.

M. Cédric Berberat, Président : remercie et demande si l'interpellant est satisfait de la réponse ? Il demande également si certains membres désirent que la discussion soit ouverte ?

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : est satisfait.

1 seule personne, ayant demandé l'ouverture de la discussion, celle-ci est close.

10. Rapport de la commission de gestion et de surveillance.

01.0501 Commissions permanentes - Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à M. Franco Villoz, Président de la commission de gestion et surveillance.

M. Franco Villoz, Liste libre, Président de la commission de gestion de surveillance : en bref, la CGS a décidé de former deux groupes afin de réaliser deux audits ces prochains mois. L'un portera sur le contrôle des contrats de location où la commune est bailleuse et le deuxième portera sur le suivi des décisions du conseil général et du conseil communal par l'administration communale.

11. Rapport de la commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes - Rapport de la Commission scolaire

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à Monsieur Utermann, Président de la commission scolaire.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, Président de la commission de gestion et surveillance : la nouvelle année scolaire est vieille d'un mois et l'école est en train d'assimiler les nouvelles mesures dont la mise en œuvre a été décidée par la DIP (direction de l'instruction publique) et qui devront permettre d'ajuster et de renforcer la concrétisation du PER (plan d'étude romain) dans le canton de Berne. En résumé, les nouveautés sont : renforcement du domaine médias et informatique, réduction du volume des devoirs, réduction du nombre de rapport d'évaluation et consolidation des entretiens avec les parents. Il profite de rappeler ici aux parents que la scolarité est obligatoire. Ils ont la chance de vivre dans un pays où l'école est gratuite et à proximité de tout. D'après la loi, l'école seconde la famille dans

l'éducation, et bien sûr il appartient aux parents d'éduquer en premier leur enfant. Pour la majorité d'entre eux, cela coule de source. Néanmoins, durant les sept premiers mois de 2019, ils ont dû à plusieurs reprises dénoncer des parents au Ministère Public car de nombreuses absences étaient non excusées, comme si l'école était parfois considérée comme une école à la carte. La scolarité est obligatoire et la commission scolaire est, et restera intransigeante vis-à-vis de ceux qui n'envoient pas régulièrement leur enfant à l'école. Il aimerait citer ici une maxime qu'il a déniché sur internet il y a peu et qui illustre bien ce qu'il vient de partager. « Mon école est ma deuxième maison mais ma maison est ma première école ».

Le 23 octobre prochain, les enseignants se retrouvent pour une journée de réflexion avec un intervenant externe sur la thématique, violence et harcèlement. Ce projet d'établissement scolaire leur tient tous à cœur. Ils ne veulent pas de violence et de harcèlement dans l'école de Valbirse. C'est facile à dire, mais plus difficile concrètement de se battre aux quotidiens contre ces deux fléaux. Nul doute que les réflexions qui seront menées permettront de trouver des pistes lorsqu'un enfant ou enseignant est confronté à ces problématiques. Il profite d'avoir la parole à la tribune pour féliciter les élèves de 8H qui ont participé hier à la 26^{ème} édition des journées européennes du patrimoine et qui ont guidé les visiteurs dans la maison située à l'adresse Champ Pention 12 à Bévillard (c'est-à-dire, dans l'ancien pensionnat). Cette visite intitulée « Couleur d'automne » a été organisée par le service des monuments historiques du canton de Berne en collaboration avec le patrimoine bernois, groupe régional jura bernois et bien sûr l'école primaire de Valbirse. L'objectif des journées européennes du patrimoine étant d'éveiller l'intérêt de la population pour les biens culturels et leur conservation.

D'autres élèves s'engageront également prochainement en participant à l'ouverture de l'exposition des commerçants le vendredi soir 25 octobre. Ils chanteront pour le public sous la direction de Madame Re, enseignante de musique, qui porte d'ailleurs bien son nom.

Les deux nouvelles enseignantes annoncées en juin, Madame Julie Charpié en 4H à Bévillard et Madame Sophie Girardet en 8H à Malleray, ont bien débuté leur nouveau travail à Valbirse et il tient également à leur assurer leur soutien des autorités dans le travail qu'elles vont accomplir au sein de notre école.

12. Informations du conseil communal

01.0331 Propositions - Informations du Conseil communal

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *projet de la société anonyme de la Piscine de l'Orval* : en 2011 les conseillers municipaux de Malleray et de Bévillard avaient institué une commission non permanente chargée de réfléchir et proposer des pistes pour assurer l'avenir de la piscine de l'Orval située sur notre territoire. Un rapport a été

établi et remis aux autorités. Depuis, de nombreux contacts ont eu lieu entre notre commune et les communes de l'Orval qui contribue au financement de cette piscine. Notre commune a proposé la création d'une nouvelle société anonyme qui deviendrait propriétaire de ce bâtiment et dont les communes de l'Orval, y compris Valbrise, seraient actionnaires. Au point mort depuis un certain temps, ce dossier a été réactivé cette année. Une nouvelle rencontre a eu lieu récemment avec les autorités des communes de l'Orval. Suite à cette rencontre, il leur a été demandé de répondre aux questions suivantes : Etes-vous favorables aux principes d'institutionnaliser la piscine de l'Orval, c'est-à-dire donner un cadre juridique indépendant ? En cas de réponse positive, quels genres d'institutions privilégiez-vous ? Société anonyme ou un syndicat de commune ? Et en troisième question, en cas de réponse négative donc en ne voulant ni l'un ni l'autre ; en sachant qu'actuellement une participation de 14 francs par habitant est demandée aux autres communes de l'Orval. Quel montant maximum par habitant votre commune serait d'accord de payer ? Ils ont demandé aux communes de nous répondre jusqu'à fin septembre 2019, réponse attendue avec intérêt.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *aide-mémoire élections* :

Le conseil communal s'est engagé à établir un aide-mémoire lors d'élections et votations communales, ceci afin d'expliquer au mieux au corps électoral les différentes possibilités de vote. Cela avait été demandé lors d'une séance du conseil général et cet aide-mémoire ne concerne que les objets communaux. Ainsi, aucun document rédigé par la commune ne sera inséré dans le matériel de vote des élections fédérales du 20 octobre prochain. Il tenait simplement à le rappeler pour éviter tout malentendu.

M. Steve Blaesi, Conseiller communal : *travaux route de Champoz* :

Concernant les travaux à la route de Champoz. Quelques petites informations concernant les travaux habituels concernant les eaux ; la Lignière, le Lion d'Or ; les chantiers arrivent enfin en phase terminale. La pose du collecteur d'eau claire sera terminée d'ici quelques jours. Il restera donc la remise en état de l'enrobé de la route ainsi que le trottoir adjacent. Il aura une séance avec Ismaël Mohni pour aller visiter la route parce qu'ils ont remarqué qu'elle était vraiment en très mauvais état et qu'ils goudronneront au mieux. Et fin octobre, ce chantier devrait être terminé du moins pour la partie communale. Les BKW auront encore quelques anciens candélabres à enlever et des finitions à réaliser.

Les travaux de la route de Champoz viennent de débiter et il remercie déjà la population pour sa patience parce que ce sont des travaux qui vont durer entre 3 et 4 ans. Il y a l'étape qui part de la piscine jusqu'à la croisée de la Voirde. Il y

aura une 2^{ème} étape l'année prochaine depuis la voie de chemin de fer jusqu'au milieu du chemin puis ensuite il y aura le milieu dans la 3^{ème} étape qui sera refait aussi. La 4^{ème} étape consistera à goudronner en entier cette route. Lors des réunions avec la population pour présenter le projet, il a été discuté des places de parc de la piscine qui sont contre la barrière qui donne sur le nouveau parc de vélos. Le conseil communal a décidé de supprimer ces places de parc pour des raisons de sécurité. Les clients pourront parquer en-dessus et au parc de la piscine. Cette place sera remplacée par un trottoir pour que la sécurité soit au maximum de ce côté-là.

Il rappelle que s'il y a des feux de signalisation, il faut les respecter et ne pas passer par le parc de la piscine. La police veillera au grain pour qu'il n'y ait pas d'accident.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Monsieur Blaesi et demande également s'il y a des questions par rapport à ces différents chantiers ?

M. Jean-Paul Mercerat, PS et sympathisants : sa question s'adresse à Stève Blaesi. Est-ce qu'en tant que Conseiller communal il a été informé que suite aux travaux qui se déroulent actuellement sur la route de Champoz, de très nombreuses fuites d'eau se sont produites sur les parcelles des riverains simultanément ? Il aurait aimé que le conseiller communal en charge de ce dicastère suive cette problématique.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Monsieur Mercerat et donne la parole à Monsieur Blaesi.

M. Steve Blaesi, Conseiller communal : remercie Monsieur Mercerat. Oui il a été informé et suit l'affaire. Une séance de chantier débutera demain afin d'éclaircir le pourquoi de ces trois fuites dont une chez Monsieur Mercerat et puis il s'en excuse aussi patement mais pour l'instant il n'a pas d'explication à donner. Il va chercher la cause de ces trois fuites sur des parcelles privées dont une où le goudronnage venait d'être refait ; il sait qu'il y a des gens qui ne sont pas très contents de cet état de fait.

M. Ismaël Mohni, Conseiller communal : *dicastère services techniques et décharges* :

quelques infos concernant le programme de législature pour les services techniques en étant le plus bref possible. Concernant les déchets, les containers semi-enterrés sont à présent tous posés et en fonction. Cela représente une trentaine d'emplacements et un peu plus de containers. Une réflexion se fera annuellement pour analyser les emplacements et nombre de molocks prévus, voir s'ils correspondent aux prévisions. Au niveau du contrôle des déchèteries communales, il constate des problèmes d'insalubrité et les horaires qui ne sont pas respectés. Il essaie de parer au mieux en espérant ne pas devoir poser des caméras. La solution est peut-être une réflexion sur une déchèterie communale sur un lieu idéal.

Concernant la charrière de Moron, chaque année, des milliers de francs sont injectés afin de refaire cette surface et corriger les problèmes d'évacuation d'eau. Cette année, toute la surface a été refaite et il est prévu de faire des andains en chaille ; le but était de réduire la vitesse, de pousser à la mobilité douce mais également de parer au problème principal qui est le problème de l'eau. La vitesse de l'eau, malgré un dévers transversal, lave et abîme la charrière. Il faut essayer de trouver maintenant la meilleure solution afin de parer à ce problème. Cette solution sera analysée d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine afin de voir si c'est une bonne solution. En parallèle un scénario pour une réfection totale est en cours avec un groupe de travail de la Tour et les différents partenaires. La solution de réfection de la route a un prix. Selon les premières variantes, entre 300 et 400'000 francs, mais des priorités devront être faites. Il a déjà reçu des avis positifs mais également des avis négatifs. Il essaie de regarder au mieux et fait le maximum.

Concernant le personnel, Georges Sprunger, cantonnier de la commune de Valbirse depuis 30 ans à Malleray puis Valbirse, partira en retraite bien méritée à la fin de ce mois de septembre. Nous le remercions chaleureusement pour son travail, dévouement tout au long de sa carrière. Comme vous le savez, son remplaçant a déjà commencé, Selim Basara, un enfant du village. Il passera également une partie de son temps comme aide fontainier. Un service de piquet sera probablement introduit avant la fin de l'année. Un numéro de téléphone d'urgence sera mis en route pour des éventuels problèmes de fuites d'eau, des inondations où tout autre problème qui interviendrait durant le week-end.

Pour les sites pollués, la décharge de Malleray, les Colous qui se trouvent sous le réservoir Secta : une investigation a été réalisée selon l'ancienne décharge par les bureaux de géologue YBR. Diverses analyses ont été effectuées, que ce soit visuel ou en laboratoire, sur le gaz, le chrome, les nitrites ou autres produits chimiques. Le rapport final de l'OED, (Office des eaux et des déchets), devrait arriver rapidement selon ses informations. De nouvelles investigations devront être réalisées pour contrôler les drainages existants et le risque de transmission de pollution sur les autres surfaces et sur les eaux souterraines. Prochainement, les mêmes investigations seront réalisées sur l'ancienne décharge de Bévillard au lieu-dit Rière les Oeuches qui se trouvent derrière la CEP à Bévillard.

Zone 30 km/h, comme vous avez pu le remarquer, des places de parking ont été installées à la rue du Seut ayant pour but de réduire la vitesse. Désormais, l'Office des ponts et chaussées pourra effectuer de nouvelles mesures de vitesse afin de valider la zone 30 km/h au nord de Malleray. Si cela ne passe pas, peut-être que l'on va repasser à 50 km/h. Il tient à rappeler de bien vouloir respecter et faire respecter les vitesses dans ces zones pour la sécurité et le bien de tous. Lorsque la partie nord du village de Malleray sera validée, la validation de la zone 30 au côté sud interviendra.

Concernant le plan d'aménagement des eaux : la première étape est quasiment terminée. Le permis complémentaire pour le chemin au sud d'espace Birse a été reçu, les offres complémentaires pour la pose de candélabres LED et l'exécution du chemin seront tantôt rentrées et les travaux seront lancés au plus vite. Les travaux de la deuxième partie ont également débuté. Selon le planning reçu, les travaux seront terminés en juillet 2020. Des légers retards proviennent essentiellement de surprise ou travaux complémentaires mais également de l'impossibilité de travail en eaux de fin octobre à début mars pour la fraie des poissons. Les travaux en eaux doivent également se faire calmement afin d'éviter la turbidité de l'eau. Pour information, les parkings à vélos seront, sauf erreur également remplacés conjointement avec le syndicat scolaire. Pour information, en début d'année prochaine, les travaux du pont de la Gérine qui se trouve en face de l'usine Affolter seront également réalisés, ainsi que les travaux du ruisseau sous les Rôsis qui se trouve à côté du rond-point à Pontenet.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Ismaël Mohni pour toutes ces informations et demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas être le cas.

Mme Joëlle Braun Monnerat, Conseillère communale : **cours BLS et AED** :

Dans le cadre de l'installation des défibrillateurs dans la commune, elle organise un cours qui s'appelle BLS/AED qui est en fait un cours de réanimation cardiopulmonaire. Ce cours, en collaboration avec le CEFF, se déroulera normalement fin octobre et durant le mois de novembre. Il consiste à 6 heures de formation, 2 fois 3 heures en soirée. 17 inscrits du personnel, 2 du conseil communal, 3 pompiers ce qui fait qu'il reste encore 3 places de disponible. Si des membres du conseil général sont intéressés à suivre cette formation, il faut l'en avertir. Elle rappelle que cette formation donne droit à une certification BSL/AED qui est en fait une certification pour les non-professionnels qui est le plus haut niveau, on ne peut pas aller plus haut quand on est non-professionnel. La possibilité ensuite est une démarche personnelle de devenir firstresponder avec une journée de formation gratuite qui est organisée par cette association. Cette démarche est pour tout le monde qui

souhaite se mettre à disposition pour ce genre de réanimation qui est quand même assez compliquée.

M. Cédric Berberat, Président : la remercie pour ces informations et demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : ***examen préalable carrière Pierre de la Paix / PAL et décision de l'Office de l'énergie pour Swissgrid :***

Le 11 mars dernier il avait donné déjà des informations et un planning très optimiste qui prévoyait le rapport d'examen préalable de l'OACOT pour avril 2019. En avril 2019, on a effectivement reçu quelque chose de l'OACOT, mais c'était une deuxième liste des thèmes à revoir, 24 pages ! Ensuite il y avait les vacances de Pâques, plus une séance avec l'OACOT pour préciser qu'il y avait des demandes démesurées le 27 juin à la commune. Maintenant le mandataire a repris tout cela et il sera prêt pour fin septembre pour envoyer une version qui ne devrait plus poser d'interrogation pour l'OACOT, si bien que de toute façon, il faudra compter jusqu'à la fin de l'année pour le retour de l'examen préalable définitif. Le dépôt public n'interviendra vraisemblablement qu'en février 2020 et l'approbation par le Conseil général en juin ou en septembre 2020. Par rapport à mars, il y a de nouveau un décalage de 6 mois.

Deuxième rapport d'examen préalable attendu, c'est celui du plan d'affectation de la Pierre de la Paix. On nous avait parlé du 31 juillet pour un retour de l'OACOT, une lettre le 22 août disait avoir de la peine avec la récolte des co-examens des services cantonaux et que vraisemblablement, le retour de l'examen préalable interviendra vers la mi-novembre 2019, ce qui fait que le dépôt public serait plutôt pour février 2020. En fait là, on arrive un peu près avec ces deux dossiers aux mêmes dates pour la suite qui est le dépôt public, corrections, approbation par le conseil communal et le conseil général. Il faudra se poser la question si c'est bien d'approuver par le conseil général ces deux dossiers le même soir ou bien les décaler de 3 mois.

Par rapport à la Pierre de la Paix, il avait été discuté d'un groupe de travail qui se réunirait pour étudier des améliorations concernant le trafic, la sécurité et le bruit. Ce groupe de travail, s'est réuni une première fois le 20 août parce que le conseil communal a décidé avant de réunir ce groupe de travail, de refaire des comptages sur la route de Moron. Il y a des comptages qui ont été faits en 2012, mais il voulait d'une part actualiser ces comptages et savoir de quoi il parlait.

Dès lors ils ont été faits du 17 au 30 juin et comptaient 3 types de véhicules : les deux roues, les quatre roues et les poids lourds. Trois types de véhicules mais surtout à trois endroits différents : juste après le passage à niveau à la route de Moron 10, à la route de Moron 22 et à la sortie de la route de Moron, ceci pour avoir des précisions sur quels types de trafic et où ils se concentrent. Vous pourrez voir dans le rapport que fournira le groupe de travail que les résultats sont intéressants pour la suite des démarches. La prochaine séance de ce groupe de travail aura lieu le 2 octobre et, à ce sujet, il était prévu deux riverains dans ce groupe de travail, un a pu venir mais pas l'autre. L'idée par rapport aux mesures dans le détail serait de trouver d'autres riverains pour participer à ce groupe de travail et chercher des améliorations. Si vous êtes riverains et êtes intéressés ou si vous connaissez d'autres personnes, par exemple des jeunes mamans, elles seront accueillies volontiers au sein de ce groupe de travail. Le rapport et la convention tripartite pourraient être établis à la fin de l'année, donc dans les temps pour présenter cela en même temps que le plan de quartier Pierre de la Paix.

Dernière information au sujet de la ligne à très haute tension Bassecourt Mühleberg qui passera de 220 kw à 380 kw. L'OFEN, Office fédéral de l'énergie a rendu le 22 août dernier sa décision d'approuver les plans de Swissgrid pour l'augmentation de la tension et la modernisation de la ligne. Cela signifie donc que l'opposition du 18 octobre 2017 a été rejetée. A ce sujet, le conseil décidera jeudi prochain sur la base d'un projet de recours, s'il poursuivra ou non jusqu'au Tribunal fédéral administratif son action puisque c'est une décision de l'Office fédéral.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Monsieur Rothenbühler et demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.

Mme Nadine Graber, Conseillère communale : *renovations salles communales* :

Les travaux de rénovations de la salle communale vont bon train et s'achèveront comme prévu fin septembre. La prochaine séance du conseil général pourra avoir lieu en novembre dans cette salle complètement rénovée.

A la piscine, le sauna a reçu une petite cure de rafraîchissement durant la fermeture estivale de nettoyage. Afin que vous puissiez vous en rendre compte, une promotion aura lieu au mois de novembre pour l'entrée à ce sauna.

M. Cédric Berberat, Président : remercie Madame Graber et demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.

13. Informations du Président du Conseil général

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Cédric Berberat, Président : ce point concerne les motions, les postulats, les interpellations et les questions écrites. Aucune intervention n'a été déposée lors de cette séance.

14. Questions orales

01.0331 Propositions - Questions orales

M. Cédric Berberat, Président : a reçu une question de Franco Villos et pense que les informations ont été données par Ismaël Mohni car elle concernait la carrière de Moron. De ce fait, Monsieur Villos retire sa question.

Il rappelle que le prochain conseil général aura lieu le 25 novembre et, en qualité de Président du bureau du conseil général, il prendra garde à ce que les documents ainsi que les informations soient transmis dans les délais. Il espère et fait aussi un appel au niveau du conseil communal et à l'administration afin d'aller dans le bon sens pour préparer cette prochaine séance dans les meilleures conditions.

Il indique ensuite que l'apéritif est offert par la commune et remercie les personnes présentes pour leur participation.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire PV

Berberat Cédric

Lenweiter Thierry

Jobin Sandra

Séance levée à 20h25



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Secrétaire :

La Secrétaire PV :

Thierry Lenweiter

Sandra Jobin